



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE
ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ETUDE DE DIAGNOSTIC ET DE MODELISATION DES
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE L'UNITE TECHNIQUE DU PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES (SIZIAF) ET DES COMMUNES DE DOUVRIN - BILLY BERCLAU
(CABBALR) - SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet une étude de diagnostic et de modélisation des réseaux d'assainissement de l'unité technique du parc des industries Artois-Flandres (SIZIAF) et des communes de Douvrin, Billy-Berclau (Communauté d'Agglomération) sous la forme d'un accord-cadre avec montant maximum de 450 000 € HT, s'exécutant par l'émission de bons de commande, pour une période de 15 mois maximum à compter de la date de notification,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 mars 2025, a jugé économiquement la plus avantageuse l'offre de la société V2R INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT, ayant son siège social à Saint-Martin-les-Boulogne (62280), 48 bis route de Desvres, pour un montant de 356 124, 40 € HT issu du détail estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un accord-cadre ayant pour objet une étude de diagnostic et de modélisation des réseaux d'assainissement de l'unité technique du parc des industries Artois-Flandres (SIZIAF) et des communes de Douvrin, Billy-Berclau (Communauté d'Agglomération) avec la société V2R INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT, ayant son siège social à Saint-Martin-les-Boulogne (6228), 48 bis route de Desvres, pour un montant maximum de 450 000 € HT et pour une période de 15 mois maximum à compter de la date de notification.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .+. **6. MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : .+ **7 MAI 2025**

Et de la publication le : .+ **7 MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond